

ARRETE N°2023 – 123

Portant délégation d'attributions à Madame Nathalie FONTAINE, membre du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,
VU la délibération n°45-2023 du conseil d'administration en date du 27 juin 2023 relative à l'élection des membres du Bureau du conseil d'administration du Centre de gestion,
VU l'élection de Madame Nathalie FONTAINE en qualité de membre du bureau du conseil d'administration du Centre de gestion,

ARRETE

Article 1 :

Madame Nathalie FONTAINE, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget - Grand Lac, membre du bureau du conseil d'administration du Centre de gestion, est déléguée dans les fonctions suivantes :

- la politique de promotion de l'apprentissage,
- la politique et les actions de communication du Centre de gestion en direction des collectivités et des établissements publics,

Article 2 :

Madame Nathalie FONTAINE, reçoit pour les affaires qui lui sont confiées délégation de fonctions et de signature.

Article 3 :

Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Président.

Article 4 :

Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie,
- transmis à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Chambéry, Comptable public du Centre de gestion,
- affiché dans les locaux du Centre de gestion et notifié à l'intéressée.

Fait à Porte-de-Savoie, le 3 juillet 2023

Le Président,



François DUNAND

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
Affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Savoie le 3 juillet 2023.
Transmis au Représentant de l'Etat le 3 juillet 2023.*